**TEST DE DIAGNOSTIC NON-INVASIF DE LA TRISOMIE FŒTALE**

Les trisomies du chromosome 13,18, 21 sont les anomalies chromosomiques les plus courantes chez le nouveau-né. Les sujets touchés peuvent avoir des anomalies congénitales et des troubles du développement neurologique, dont une déficience intellectuelle. A l’heure actuelle, il n’existe aucun traitement curatif de ces maladies.

Il existe un nouveau test non invasif de la trisomie fœtale (NIP Test) qui évalue le risque des trisomies fœtales 13,18 et 21 par analyse de l’ADN fœtal dans le sang maternel au moyen de nouvelles techniques (séquençage à haut débit de l’ADN).

L’analyse des chromosomes sexuels sera également effectuée dans ce test.

Cette méthode nécessite un simple échantillon de sang, elle est non invasive et donc, sans risque de fausse-couche ou d’infection intra-utérine.

Elle est très sensible, avec un taux de dépistage de plus de 99% de la T21, T18 et peut être réalisée à partir de 12 semaines.

Limites du test

Ce test est un test de dépistage et non un test diagnostique comme l’amniocentèse. Ce test est destiné à la détection des trisomies fœtales 21,18 et 13.

Ce test est très précis, avec un taux de détection >99% et un taux de faux positifs <1% pour la trisomie 21,18 et 13

Malgré tous les efforts professionnels pour minimiser les erreurs humaines et assurer l’exactitude des résultats des tests, de rares erreurs techniques ou matérielles ne peuvent pas être exclues.

En début de grossesse (<12 semaines de gestation) et après 24 semaines, le NIP Test est moins fiable car le sang maternel contient moins de matériel chromosomique. Cela diminue la détection des anomalies chromosomiques, et augmente la possibilité de retarder le rapport.

L’utilisation du test n’est pas recommandée chez les femmes présentant elles-mêmes des anomalies chromosomiques, ayant reçu récemment une transfusion de sang, une transplantation, une thérapie par cellules souches ou une immunothérapie.

Aspect pratique

Ce test est actuellement remboursé par la mutuelle.

Si vous souhaitez faire cet examen, parlez-en à votre gynécologue.

Le résultat vous sera communiqué personnellement ainsi qu’à votre médecin après 2 semaines environ. L’annonce ou pas du sexe de l’enfant sera décidée par vous seuls.